

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Noisy-le-Grand (93160)

Réponses de Vincent Monnier, au nom de la liste « Projet Citoyen »

– le 16/06/2020 à 22:19 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Alors que la moyenne nationale est actuellement de 9 euros, la FUB (www.fub.fr) recommande un budget vélo entre 15 et 30 euros par an et par habitant.

La valorisation des transports doux est incluse dans nos mesures pour l'écologie qui est notre 2ème engagement de campagne. La concertation est le 3ème. En conséquence, notre programme comporte la mise en place d'un plan vélo ambitieux et concerté dès le début du mandat. Dès le second semestre 2020, nous réexaminerons et approfondirons le Plan vélo. Lors du dernier conseil municipal, Vincent Monnier a par exemple proposé que la municipalité ajoute à ce plan la mise en place d'arceaux pour sécuriser les vélos et favorise l'implantation sur la ville d'un magasin de réparation de vélo. Nous souhaitons impulser une dynamique ambitieuse, cohérente avec la sortie de crise Covid, pour le développement d'un réseau de pistes cyclables en quantité et en qualité, avec l'ambition d'améliorer significativement le nombre et la sécurité des déplacements à vélo ou en trottinette. Nous instaurerons également de nouvelles zones 30 autorisant les cyclistes à rouler à contre-sens dans les rues à sens unique lorsque les conditions de sécurité le permettront. Le réseau desservira prioritairement les gares et les lieux de vie, autour desquels nous créerons des parkings à vélos sécurisés (arceaux, casiers, Ruche à vélos, etc.). Enfin nous saisirons toutes les opportunités pour améliorer la voirie en faveur des déplacements doux : élargir les trottoirs les plus étroits, créer des pistes cyclables, déplacer les poteaux gênants, etc. Comme l'ensemble de nos propositions, ces mesures sont chiffrées et intégrées dans un budget rationnel.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Ce comité rassemble l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, parents d'élèves, commerçants, PMR) et s'assure que le plan vélo adopté (voir mesure 1) est bien appliqué. En cas de blocage, il identifie des leviers pour lever ces derniers.

Notre programme prévoit de favoriser l'implication des citoyens dans tous les domaines, ainsi que la mise en place de structures et d'indicateurs de suivi notamment en matière de développement durable (tableaux de bord régulièrement publiés permettant un suivi du respect de nos engagements en matière d'écologie dont ceux relatifs au vélo). Nous créerons par ailleurs un poste de maire-adjoint dédié à l'Écologie, au Développement Durable et à la Protection Animale, impliqué dans tous les projets de la ville, qui sera un interlocuteur transversal pour les questions cyclables. En particulier, dès le début du mandat, nous organiserons une concertation pour appuyer le réexamen du Plan vélo. Elle pourra s'appuyer sur les Conseils citoyens que nous remettrons en place, sur les associations locales et supra-communales, les partenaires institutionnels...

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Avec le développement du vélo électrique et d'autres vélos spéciaux (cargo, pliants, vélomobiles...) parcourir des distances de 7 voir 15 kilomètres devient tout à fait envisageable à vélo... à condition de disposer d'infrastructures adaptées. Il est donc indispensable de penser le vélo au-delà de l'échelon communal.

Tout à fait, nous envisageons pour ce faire de maintenir, d'aménager et de sécuriser la piste cyclable existante des bords de Marne et de développer un réseau de pistes cyclables pour se connecter aux villes voisines par les grands axes, en lien également avec le projet associatif et régional du RER V. Nous prévoyons d'aménager le Pont de Neuilly, seul franchissement de la Marne à Noisy. Nous étudierons la création d'une nouvelle passerelle, construite à l'extérieur du garde-corps du pont, pour la circulation des piétons et vélos. Nous souhaitons également cofinancer une passerelle accessible aux piétons et vélos permettant aux Noisiens d'accéder au Parc de la Haute Ile. Vers le sud, nous réaliserons une coulée verte entre les Bords de Marne et le Bois Saint-Martin. Elle constituera un lieu de promenade et permettra de structurer une continuité cyclable en direction des villes voisines du Val de Marne et de Seine-et-Marne. Un travail sera engagé avec les communes de Bry-sur-Marne et Champs-sur-Marne pour traiter les continuités est-ouest.

Action n°4 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Pour des investissements moindres, la collectivité pourra se tourner vers la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Les coupures prioritaires pourront être identifiées en utilisant la cartographie des 400 000 points relevés grâce au baromètre "parlons-vélo" de la FUB : <https://carto.parlons-velo.fr/>

Les ruptures de pistes cyclables sont un des freins principaux de la pratique du vélo. Nous travaillerons donc activement à leur résorption. Le travail sur les coulées vertes, ainsi que celui sur l'amélioration des chaussées, iront clairement dans ce sens. En particulier l'aménagement d'une coulée verte continue du Bois St-Martin aux Bords de Marne permettra la résorption des coupures nord sud que sont l'A4, la voie ferrée, la N370. Pour l'identification des coupures prioritaires, nous nous appuyerons également sur la concertation et la maîtrise d'usage des Noiséens.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Idéalement précisez dans le commentaire si vous êtes prêts à nous aider à promouvoir cette possibilité dans le cadre de la prochaine loi de décentralisation.

Oui nous sommes prêts à vous aider à la fois pour protéger les cyclistes et les piétons trop souvent victimes d'un accident causé par le recul d'un camion.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°6 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Ces derniers peuvent être financés avec le concours du programme Alvéole, voir <https://programme-alveole.com/>

Cela fait parti de notre programme. Nous avons prévu la création de parkings sécurisés (arceaux, casiers, ruches à vélo) spécialement autour des gares et des lieux de vie, en particulier les équipements publics. Un travail avec le gestionnaire du Centre commercial des Arcades est d'ailleurs prévu sur la question du stationnement. Notre volonté est de sécuriser intégralement les parcours origine / destination. En cohérence, nous intégrerons également à nos démarches auprès des bailleurs sociaux et privés sur l'entretien des logements et la résolution des difficultés signalées, un travail sur l'aménagement et la sécurisation des locaux à vélo avec points d'attache pour lutter contre les vols fréquents.

Action n°7 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Il s'agit d'une mesure de la LOM (Loi d'orientation sur les mobilités).

Notre programme annonce plusieurs mesures transversales sur l'amélioration des espaces publics (rues, trottoirs) afin de favoriser la circulation des piétons et des vélos. Une augmentation des moyens budgétaires dédiés à l'entretien des trottoirs et des chaussées est prévue, avec un outil informatisé de suivi des réparations. Cette dynamique intégrera au fur et à mesure du mandat, le réaménagement des abords des passages piétons en anticipation de cette interdiction pour 2026.

Promouvoir une culture vélo

Action n°8 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Pour en savoir plus, aller sur <https://programme-alveole.com/>

La mise en œuvre de ce dispositif sera pilotée depuis la Maison de l'écologie que nous souhaitons ouvrir. Nous nous appuyerons également pour le déploiement de ce programme sur les conseils d'école que nous comptons revaloriser pour en faire de véritables lieux d'échanges mais aussi de décisions. Le sujet pourra faire l'objet d'une commission de travail avec parents d'élèves, personnel municipal des écoles et professeurs volontaires. Concernant le financement, notre programme prévoit un plan de rattrapage sur les équipements publics et en particulier les écoles qui intégrera aisément le complément nécessaire à ce programme. Enfin en complémentarité, les Noiséens petits et grands pourront apprendre, à la Maison de l'Ecologie, à réparer un vélo.

Action n°9 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

C'est le levier qui est le moins onéreux, cependant il est très efficace auprès d'une partie de la cible des politiques publiques en faveur du vélo, à condition de venir en complément des autres actions, plutôt que de s'y substituer.

L'exemplarité de nos élus est au cœur des propositions de notre axe "Ethique, intégrité et gouvernance". Cet axe est fondateur pour notre liste citoyenne, visant à renouer la confiance entre élus et citoyens. De nombreux membres de notre liste pratiquent le vélo comme mode de déplacement quotidien ou pour leurs loisirs. Vous avez d'ailleurs dû voir passer dernièrement des vélos à notre effigie ! L'amélioration des infrastructures est prioritaire et déterminante pour permettre aux élus et services de se mettre en selle pour donner l'exemple.

Action n°10 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

La détérioration des conditions de circulation et stationnement est une conséquence directe de l'urbanisme très brutale actée sur les deux derniers mandats, que nous dénonçons. Nous programmons donc une réorganisation et un renforcement du stationnement sur voirie (objectif +300 places) qui participera à désamorcer le stationnement illicite. En parallèle, nous prévoyons une verbalisation active des stationnements dangereux pour les vélos comme pour les piétons, poussettes, etc...

Commentaires généraux

Notre liste, avant même la crise sanitaire, détaillait 4 propositions pour le développement des transports doux (vélos, piétons...).

La crise que nous venons de connaître a démontré l'envie mais également la nécessité d'accélérer le processus de transition vers d'autres modes de déplacement.